



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

Mentions légales

Politique de confidentialité

Introduction - Définition

- Les mentions légales d'un site internet servent à assurer une certaine transparence, à rassurer les internautes sur l'identité de celui qui émet les informations.
- Elles ont pour but d'aider l'utilisateur à identifier clairement les personnes (physiques ou morales) chargées de l'édition et du fonctionnement du site, ainsi que de lui fournir les moyens de les contacter.
- Une politique de confidentialité est un document (à valeur contractuelle) qui décrit comment l'exploitant d'un site internet (souvent marchand) retient, traite, publie et efface les données transmises par ses clients et/ou utilisateurs.
- Elle vient expliquer en détail le mode de collecte, le classement, le traitement ainsi que la publication et la suppression des données à caractère personnel transmises par les utilisateurs dans le cadre d'une relation commerciale.

Introduction – Fondements Juridiques

- L'affichage des Mentions légales pour un site web figure dans la loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004 (articles 6, 19 et 20)
- L'absence de mentions légale est sanctionnée en elle-même de peines pénales, pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende, multiplié par cinq pour les personnes morales. Il peut y avoir également des sanctions civiles si un utilisateur a subi un préjudice du fait de l'absence des mentions légales.
- L'établissement d'une politique de confidentialité répond à un objectif précis : celui de respecter les nouvelles normes en matière de protection de la vie privée. L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en mai 2018, pose un cadre strict sur la question de la collecte et du traitement des données personnelles. Cette loi européenne oblige désormais les propriétaires de sites à afficher certaines informations à destination de leurs visiteurs. La rédaction d'une politique de confidentialité, sur une page dédiée, permet de regrouper l'ensemble de ces mentions obligatoires.
- Les sanctions pénales peuvent aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende (Article 226-16 du Code pénal).

Le contenu des Mentions Légales

- D'une manière générale, les mentions légales doivent contenir :
 - les mentions relatives à la société en elle-même
 - les mentions relatives au site internet et à sa publication

Le contenu des Mentions Légales

- En ce qui concerne les mentions légales relatives à la société :
 - Dénomination sociale ou raison sociale
 - Adresse du siège social
 - Numéro de téléphone et adresse de courrier électronique
 - Forme juridique de la société
 - Montant du capital social
 - Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés
 - Numéro individuel d'identification fiscale

Le contenu des Mentions Légales

- En ce qui concerne les mentions légales relatives au site internet et à sa publication :
 - Nom du directeur ou du codirecteur de la publication
 - Nom du responsable de la rédaction (s'il en existe un)
 - Nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone de l'hébergeur du site
 - La description des services fournis
 - Les limitations contractuelles sur les données techniques
 - Les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et aux contrefaçons
 - Les limitations de responsabilité
 - Les dispositions relatives à la gestion des données à caractère personnel (si site non marchand)
 - Les dispositions relatives aux liens hypertextes et aux cookies

Le contenu de la Politique de confidentialité

Principes généraux

- Une politique de confidentialité a pour objet de fournir aux personnes concernées les informations importantes sur la manière dont le titulaire du site internet traite leurs données personnelles, et sur la manière dont les personnes concernées peuvent exercer leurs droits.
- Elle vise également à répondre aux exigences de la nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles (Règlement n° 2016/679) qui est entré en vigueur à compter du 25 mai 2018 (et repris par la Loi informatique et liberté du 26 janvier 1978 modifiée).
- Il est donc indispensable de bénéficier d'une politique de confidentialité performante et à jour, afin de respecter les prescriptions légales en la matière, que ce soit en cas de contrôle (CNIL) ou à l'égard de vos utilisateurs.

Le contenu de la Politique de confidentialité

- Une Politique de confidentialité doit contenir les informations suivantes :
 - Nom du responsable de traitement (DPO s'il y en a un)
 - La base juridique sur laquelle s'appuie votre politique de traitement des données personnelles (6 bases légales données par le RGPD). Par défaut, il s'agira du consentement donné explicitement par l'utilisateur de votre site.
 - Le type de données collectées (nom, prénom, adresse IP, adresse mail etc.) – Principe de minimisation de la collecte
 - Les raisons pour lesquelles vous collectez ces données (finalités des traitements)
 - La durée de conservation des données
 - Le ou les destinataires des données
 - Les éventuels transferts de données en-dehors de l'Union européenne
 - Les droits des personnes concernées (droit d'accès, d'opposition, de rectification, à l'oubli et à la limitation)

Mentions légales et Politique de confidentialité : organisation

- La question qui se pose est de savoir s'il vous faut deux documents distincts ou non ?
- La loi n'impose rien en la matière : vous êtes libre de vous organiser comme vous le souhaitez, avec un seul document ou deux documents distincts
- A notre sens, cela dépend de la nature du site internet :
 - si le site internet est un site marchand, nous préconisons plutôt deux documents distincts
 - si le site internet est non-marchand, alors un seul document peut être suffisant
- Au-delà des prescriptions légales, il est aussi important de s'attacher à l'image que vous voulez véhiculer à vos clients en la matière

FOCUS : Location meublée

- L'article L.324-2 du Code du Tourisme précise que :

« Toute offre ou contrat de location saisonnière doit revêtir la forme écrite et contenir l'indication du prix demandé ainsi qu'un état descriptif des lieux.

Toute offre de location mentionnée au II de l'article L. 324-1-1 contient le numéro de déclaration mentionné à cet article et indique, dans des conditions définies par décret, si l'offre émane d'un particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts. »

- L'article D.324-1-3 du Code du tourisme vient quant à lui préciser que :

« Pour l'application de l'article L. 324-2, toute offre de location d'un meublé de tourisme au sens du II de l'article L. 324-1-1 émanant d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts porte la mention “ annonce professionnelle ”.

Dans les mêmes conditions, toute offre de location d'un meublé de tourisme au sens du II de l'article L. 324-1-1 n'émanant pas d'un professionnel porte la mention “ annonce d'un particulier ”.

Ces mentions figurent sur l'offre telle qu'affichée sur le site internet de la plateforme, dans des conditions de visibilité et de lisibilité suffisantes. »

FOCUS : Location meublée

- Qui est concerné ? : toute personne qui commercialise un meublé de tourisme sur un site internet (les places de marché des OT et des CRT sont selon nous concernées).
- Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ? : il s'agit de maisons ou appartements meublés à usage exclusif du locataire qui y séjourne de manière ponctuelle (nuitée, séjour de vacances...)
- Qu'est ce qu'un professionnel ? : pour être qualifié de professionnel, un loueur doit avoir des recettes annuelles retirées de cette activité de location supérieures à 23.000 euros et ces recettes doivent excéder les revenus que le foyer fiscal tire des autres revenus soumis à l'impôt sur le revenu.
- En pratique : vous devez solliciter le loueur afin de vous renseigner sur ses sources de revenus (possibilité de solliciter les déclarations de revenus) et procéder à l'affichage numérique conforme.

Comment rédiger ses documents

- En pratique, et en synthèse, vous avez plusieurs options :
 - **soit vous rédigez vous-même vos documents** : l'avantage est que vous économisez des coûts liés à la prestation, mais vous n'aurez pas d'assurance sur le fait que vos mentions légales et votre politique de confidentialité sont à jour, si elles sont bien rédigées, et donc si elles vous assurent toute la sécurité recherchée
 - **soit vous passez par un prestataire internet** : dans ce cas, vous aurez un document standardisé qui ne répondra probablement pas à vos attentes en terme de personnalisation, et qui donc ne vous protégera pas nécessairement. Par ailleurs, vous n'avez pas de conseil et d'accompagnement de la part d'un professionnel. Mais le coût sera normalement moindre.
 - **soit vous passez par un prestataire (avocat)** : le coût sera plus élevé mais vous bénéficierez des conseils d'un professionnel et d'un document qui doit répondre en tous points à vos attentes. Par ailleurs, vous pourrez l'interroger si vous avez des difficultés dans l'utilisation. Le coût doit être compris à notre sens entre 400 et 600 € HT pour la rédaction des mentions légales et de la politique de confidentialité.

Sites internet marchands : les documents complémentaires

- En plus des mentions légales et de la Politique de confidentialité, si vous exploitez un site internet, vous pouvez devoir disposer des documents suivants :
 - Des conditions générales de vente : ce document est nécessaire si vous vendez des services ou des produits via votre site internet
 - Des conditions générales d'utilisation : ce document est nécessaire si vous offrez à vos utilisateurs la possibilité de créer un compte sur votre site internet.
- Si vous êtes une plateforme numérique d'offres de produits et de services (et notamment de location) : nous vous conseillons de mettre en place des conditions générales d'utilisation à opposer à vos utilisateurs, notamment s'ils peuvent réserver via votre plateforme.

QUESTIONS - ECHANGES



Email : etrehiou@lexic-avocats.fr

Téléphone : 04.76.43.94.71